



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
GENERALE

FCCC/SBSTA/1996/13
24 octobre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIARE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIARE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIEME SESSION,
TENUE A GENEVE DU 9 AU 16 JUILLET 1996**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)	1 - 2	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour)	3 - 13	3
A. Adoption de l'ordre du jour	3 - 6	3
B. Election des membres du Bureau autres que le Président	7	4
C. Organisation des travaux de la session	8 - 9	4
D. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à la Conférence des Parties	10 - 11	5
E. Participation	12	5
F. Documentation	13	5
III. EVALUATIONS SCIENTIFIQUES : EXAMEN ET UTILISATION DU DEUXIEME RAPPORT D'EVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT (point 3 de l'ordre du jour)	14 - 20	5

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. COMMUNICATIONS NATIONALES (point 4 de l'ordre du jour)	21 - 30	6
A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen	21 - 25	6
B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen	26 - 30	7
V. ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (point 5 de l'ordre du jour) . .	31 - 38	8
VI. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (point 6 de l'ordre du jour)	39 - 45	10
VII. MECANISMES DE CONSULTATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (point 7 de l'ordre du jour) .	46 - 50	11
VIII. PROGRAMME DE TRAVAIL (point 8 de l'ordre du jour) .	51 - 70	12
A. Constitution d'un fichier d'experts	51 - 56	12
B. Questions concernant la recherche et l'observation	57 - 62	12
C. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat .	63 - 67	14
D. Examen du programme à plus long terme	68 - 70	14
IX. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (point 9 de l'ordre du jour)	71 - 72	15

Annexes

I. Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa troisième session	16
II. Evaluations scientifiques : examen et utilisation du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : résumé des délibérations du SBSTA par son Président et projet de décision pour examen par la Conférence des Parties à sa deuxième session	19

I. OUVERTURE DE LA SESSION
(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (ci-après dénommé le SBSTA) s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 9 au 16 juillet 1996.

2. Le Président du SBSTA, M. Tibor Faragó, a ouvert la session à la 1ère séance, le 9 juillet 1996. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et s'est dit très heureux d'avoir été réélu à la présidence du SBSTA par la Conférence des Parties à sa deuxième session.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION
(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour
(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. A sa 1ère séance, le 9 juillet, le SBSTA a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/1996/1.

4. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

5. A la même séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour provisoire, tel qu'il avait été modifié oralement :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Election des membres du Bureau autres que le Président;
 - c) Organisation des travaux de la session;
 - d) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à la Conférence des Parties
3. Evaluations scientifiques : examen et utilisation du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
4. Communications nationales :
 - a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen;
 - b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen
5. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

6. Mise au point et transfert de technologies
7. Mécanismes de consultation avec les organisations non gouvernementales
8. Programme de travail :
 - a) Constitution d'un fichier d'experts;
 - b) Questions concernant la recherche et l'observation;
 - c) Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;
 - d) Examen du programme à plus long terme
9. Rapport sur les travaux de la session.

6. Le SBSTA est également convenu d'examiner un certain nombre de questions qui lui avaient été renvoyées par la Conférence des Parties et de faire des recommandations à leur sujet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 c) et d)).

B. Election des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. A sa lère séance, le 9 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif à l'élection des membres du Bureau autres que le Président. Le Président a fait savoir que le Président de la Conférence des Parties poursuivait ses consultations au sujet de l'élection des membres du Bureau autres que le Président. L'élection des membres du Bureau de la Conférence des Parties et celle des membres du Bureau du SBSTA, de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) et du Groupe spécial sur l'article 13 devant former un tout, le SBSTA est convenu, comme le Président l'avait proposé, d'attendre l'issue de ces consultations avant d'étudier plus avant la question de l'élection des membres de son Bureau autres que le Président. Par la suite, il n'a pas été possible de parvenir à un accord (voir FCCC/CP/1996/15, par. 18).

C. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

8. Le SBSTA a examiné le point relatif à l'organisation des travaux de la session à sa lère séance, le 9 juillet. Le Président a rappelé à cette occasion qu'il fallait que les séances commencent à l'heure si l'on ne voulait pas perdre le bénéfice d'une partie des services d'interprétation. Il a indiqué que la Conférence des Parties examinerait les questions de façon intégrée et qu'il faudrait donc que le SBSTA et le SBI coordonnent leurs travaux sur les points qui figuraient à l'ordre du jour des deux organes. Il a fait part de son intention de coopérer avec le Président du SBI pour assurer cette coordination. Toutes les recommandations qui pourraient être adressées à la Conférence des Parties, en vue de l'adoption de décisions, seraient reprises dans des documents présentés pendant la session de la Conférence des Parties et combinant, selon le cas, les apports du SBSTA et du SBI.

9. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties.

D. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à la Conférence des Parties

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

10. A sa 6ème séance, le 11 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif au rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à la Conférence des Parties.

2. Conclusions

11. Le SBSTA a noté que la Conférence des Parties serait saisie, à sa deuxième session, des rapports du SBSTA sur les travaux de ses première et deuxième sessions. Il a prié son Président de rendre compte oralement à la Conférence des Parties en plénière des progrès réalisés à sa troisième session (voir FCCC/CP/1996/15, par. 63).

E. Participation

12. Pour les listes des participants à la troisième session du SBSTA, voir la section J du chapitre II de la première partie du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session (FCCC/CP/1996/15).

F. Documentation

13. Les documents dont le SBSTA était saisi à sa troisième session sont récapitulés plus loin à l'annexe I.

III. EVALUATIONS SCIENTIFIQUES : EXAMEN ET UTILISATION DU DEUXIEME RAPPORT D'EVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. A ses 1ère, 2ème, 9ème et 10ème séances, tenues les 9, 15 et 16 juillet, respectivement, le SBSTA a examiné le point relatif au deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

15. Les documents ci-après ont servi de base de discussion : FCCC/CP/1996/5 et Add.1 à 3 (document portant une double cote : voir également FCCC/SBSTA/1996/7/Rev.1 et Add.1 à 3/Rev.1); FCCC/CP/1996/10; FCCC/SBSTA/1996/Misc.4; FCCC/SBSTA/1996/8, par. 18 à 32 (rendant compte d'un précédent débat sur la question), et la décision 6/CP.1 1/ énonçant le mandat du SBSTA.

1/ Voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

16. En prélude au débat, le Président du GIEC a fait une déclaration; il a également répondu aux questions.

17. Des déclarations ont été faites par les représentants de 50 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.

18. Les représentants de deux Etats non parties à la Convention ont également fait des déclarations.

19. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a fait une déclaration.

2. Conclusions

20. A l'issue de consultations informelles, le SBSTA a décidé que le Président devrait soumettre son résumé des délibérations et un projet de décision à la Conférence des Parties pour examen à sa deuxième session (FCCC/CP/1996/L.11). (Voir également plus loin l'annexe II).

IV. COMMUNICATIONS NATIONALES

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen

1. Délibérations

21. A ses 2ème, 3ème, 7ème et 8ème séances, tenues les 9, 10, 12 et 15 juillet, respectivement, le SBSTA a examiné le point relatif aux communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

22. Le point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties avait été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 d)).

23. Le SBSTA était saisi des documents suivants : "Modifications qui pourraient être apportées aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention" (voir FCCC/SBSTA/1996/9 et Add.1 et 2); "Communications nationales des Parties visées à l'annexe I" (pour les résumés, voir la série de documents FCCC/NC/...); "Compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I : résumé" (FCCC/CP/1996/12); "Compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'annexe I" (FCCC/CP/1996/12/Add.1); "Tables of inventories of anthropogenic emissions and removals and projections for 2000" (FCCC/CP/1996/12/Add.2); "Comments from Parties" (FCCC/SBSTA/1996/Misc.4), ainsi que des rapports sur l'examen approfondi disponibles et de leurs résumés (série de documents FCCC/IDR.1/(code du pays)).

24. Des déclarations ont été faites par les représentants de 22 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

2. Conclusions

25. A sa 8ème séance, le 15 juillet, après avoir examiné une proposition soumise par le Président à la suite de consultations informelles, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note du document du secrétariat FCCC/SBSTA/1996/9, y compris des modifications qu'il était proposé d'apporter aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, et des aspects techniques de la deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales (FCCC/CP/1996/12 et Add.1 et 2);

b) Le SBSTA a décidé de recommander, de concert avec le SBI, un projet de décision sur les directives, le calendrier et le processus d'examen des communications des Parties visées à l'annexe I (FCCC/CP/1996/L.13 et Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte de la décision adoptée par la Conférence des Parties est publié sous la cote 9/CP.2 2/;

c) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur les questions méthodologiques mises en évidence dans les documents du secrétariat FCCC/SBSTA/1996/9/Add.1 et 2 ainsi que sur d'autres questions méthodologiques relatives aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I, avant le 15 octobre 1996, en vue de leur éventuelle inscription au programme de travail du SBSTA;

d) Le SBSTA a invité le SBI et le Groupe spécial du mandat de Berlin (AGBM) à étudier, s'ils le jugeaient utile, les incidences des questions méthodologiques, telles que celles envisagées dans les documents FCCC/SBSTA/1996/9 et Add.1 et 2, dans le cadre de leurs propres travaux.

B. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : directives, facilitation et processus d'examen

1. Délibérations

26. A ses 3ème, 4ème et 10ème séances, tenues les 10 et 16 juillet, respectivement, le SBSTA a examiné le point relatif aux communications des Parties non visées à l'annexe I.

2/ Pour le texte des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa deuxième session, voir le document FCCC/CP/1996/15/Add.1.

27. Le point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties avait été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 d)).

28. Le SBSTA était saisi du document FCCC/SB/1996/Misc.1/Add.1, dans lequel était exposée la position du Groupe des 77 et de la Chine sur les recommandations relatives aux directives pour l'établissement et la présentation des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I, qui leur avait été déjà soumis à sa deuxième session. Il était également saisi du document FCCC/SB/1996/L.2 contenant le texte d'un projet de décision du SBSTA et du SBI, proposé par le Groupe des 77 et la Chine, sur les directives pour l'établissement et la présentation des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I.

29. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

2. Conclusions

30. A sa 10ème séance, le 16 juillet, après avoir examiné une proposition soumise par le Président à la suite de consultations informelles, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note du document FCCC/SB/1996/L.2;

b) Le SBSTA a décidé de recommander, de concert avec le SBI, un projet de décision sur les directives, la facilitation et le processus d'examen des communications des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/CP/1996/L.12) pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte de la décision adoptée par la Conférence des Parties est publié sous la cote 10/CP.2.

V. **ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE**

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

31. A ses 4ème, 5ème, 7ème et 8ème séances, tenues les 10, 11, 12 et 15 juillet, respectivement, le SBSTA a examiné le point relatif aux activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.

32. Le point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties avait été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties, à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 c)).

33. Le SBSTA était saisi d'un rapport intérimaire établi par le secrétariat (FCCC/CP/1996/14 et Add.1).

34. Des déclarations ont été faites par les représentants de 32 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

35. Quelques Parties ont signalé que le rapport intérimaire contenait des informations qui n'avaient pas été confirmées par toutes les Parties concernées et qui, dans certains cas, devaient être corrigées.

36. Le représentant d'un Etat non partie à la Convention a également fait une déclaration.

37. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a fait une déclaration.

2. Conclusions

38. A sa 8ème séance, le 15 juillet, après avoir examiné une proposition soumise par le Président à la suite de consultations informelles, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a prié le secrétariat de faire des suggestions concernant un mode de présentation uniforme de nature à promouvoir l'établissement de rapports conformes au cadre initial arrêté à cet effet et d'établir une première liste de questions méthodologiques qu'il examinerait à sa session suivante. Les Parties pourraient communiquer leurs vues sur le mode de présentation des rapports et la liste de questions méthodologiques avant le 1er septembre 1996;

b) Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser une table ronde sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote à l'occasion de sa quatrième session en décembre 1996. Cette table ronde devrait permettre l'échange d'informations et de données d'expérience sur les projets et programmes d'activités exécutées conjointement en cours;

c) Le SBSTA a prié le secrétariat d'intégrer les données relatives aux activités exécutées conjointement dans la base de données CC:INFO et le système de communication des données et d'organiser un échange d'informations sur les activités exécutées conjointement dans le cadre du programme d'échange de données de la base CC:INFO;

d) Notant que les rapports pouvaient être soumis à n'importe quel moment, le SBSTA a invité le secrétariat à établir un premier bilan concis des rapports et informations communiqués par les Parties pour sa quatrième session en décembre 1996;

e) Le SBSTA a invité les Parties à établir leurs rapports conformément au cadre initial arrêté à cet effet. La date limite pour la communication des rapports à prendre en compte dans le rapport de synthèse qui serait soumis à la Conférence des Parties à sa troisième session serait annoncée à la quatrième session du SBSTA;

f) Le SBSTA a rappelé que les Parties avaient été invitées à désigner le ministère ou l'administration publique habilité à accepter, approuver ou entériner des activités à exécuter conjointement et à en informer la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat;

g) Le SBSTA a rappelé que le financement des activités exécutées conjointement viendrait en sus des obligations financières incombant aux Parties visées à l'annexe II de la Convention dans le cadre du mécanisme financier ainsi que des flux actuels d'aide publique au développement;

h) Le SBSTA a décidé de recommander, de concert avec le SBI, un projet de décision sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (FCCC/CP/1996/L.7) pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Le texte de la décision adoptée par la Conférence des Parties est publié sous la cote 8/CP.2.

VI. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

39. A ses 6ème et 10ème séances, tenues les 11 et 16 juillet, respectivement, le SBSTA a examiné le point relatif à la mise au point et au transfert de technologies.

40. Le point correspondant de l'ordre du jour de la Conférence des Parties avait été renvoyé au SBSTA et au SBI par la Conférence des Parties à sa 2ème séance plénière, le 8 juillet (voir FCCC/CP/1996/15, par. 21 c)).

41. Le SBSTA était saisi de deux documents établis par le secrétariat sur la question (FCCC/CP/1996/11 et FCCC/SBSTA/1996/4/Add.2).

42. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

43. Le représentant d'un Etat non partie à la Convention a également fait une déclaration.

44. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a fait une déclaration.

2. Conclusions

45. A sa 10ème séance, le 16 juillet, après avoir examiné une proposition soumise par le Président à la suite de consultations informelles, le SBSTA a prié le SBI d'élaborer un projet de décision sur la mise au point et le transfert de technologies que les deux organes subsidiaires recommanderaient pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. Ce projet de décision est publié sous la cote FCCC/CP/1996/L.16. Le texte de la décision adoptée par la Conférence des Parties est publié sous la cote 7/CP.2.

**VII. MECANISMES DE CONSULTATION AVEC LES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES**

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

46. A ses 4ème et 6ème séances, tenues les 10 et 11 juillet, respectivement, le SBSTA a examiné le point relatif aux mécanismes de consultation avec les organisations non gouvernementales.

47. Le SBSTA était saisi d'une note du secrétariat sur la question (FCCC/SBSTA/1996/11) et d'un document récapitulant les vues des organisations non gouvernementales (FCCC/SBSTA/1996/Misc.2).

48. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

49. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux organisations non gouvernementales.

2. Conclusions

50. Sur la base d'une proposition du Président, le SBSTA, à sa 6ème séance, le 11 juillet, a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA s'est dit très satisfait des documents FCCC/SBSTA/1996/11 et FCCC/SBSTA/1996/Misc.2 sur les mécanismes consultatifs visant à permettre aux organisations non gouvernementales de contribuer à l'application de la Convention;

b) Le SBSTA a reconnu que les milieux industriels et commerciaux, les dirigeants municipaux et les autorités locales et les organisations de défense de l'environnement pouvaient jouer un grand rôle dans le cadre de l'action à mener pour atteindre l'objectif de la Convention;

c) Le SBSTA s'est félicité des communications faites à l'occasion de l'atelier consacré aux mécanismes de consultation visant à permettre aux organisations non gouvernementales de contribuer à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'était tenu le 2 mars 1996. Les organisations non gouvernementales participant à l'atelier n'ayant pas encore pu se mettre d'accord sur les mécanismes de consultation, le SBSTA a proposé que pour l'instant on s'attache surtout à améliorer les procédures de consultation existantes;

d) Le SBSTA a donc proposé que, dans un premier temps, le secrétariat examine plus en détail, avec des groupes non gouvernementaux, les mécanismes et procédures de consultation existants en vue d'étudier les moyens d'en accroître l'efficacité. On a dit à cet égard qu'il serait également utile d'analyser les initiatives que le GIEC était en train de prendre pour s'assurer une palette plus large de compétences techniques. Ces discussions pourraient déboucher sur l'établissement d'un rapport que le SBSTA examinerait à sa quatrième session afin de prendre une décision définitive au sujet de la création d'un mécanisme consultatif.

VIII. PROGRAMME DE TRAVAIL
(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Constitution d'un fichier d'experts
(Point 8 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

51. A ses 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 10ème séances, tenues les 10, 11, 12 et 16 juillet, respectivement, le SBSTA a examiné le point relatif à la constitution d'un fichier d'experts.

52. Le SBSTA était saisi d'une note du secrétariat sur la question (FCCC/SBSTA/1996/10) ainsi que d'un document récapitulatif des vues des Parties (FCCC/SBSTA/1996/Misc.4).

53. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, et un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.

54. Le SBSTA a rappelé que la Conférence des Parties avait, à sa deuxième session en cours, prié le SBSTA de revenir sur la question de la création d'un groupe ou de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux lors d'une session ultérieure à déterminer, en tenant compte des enseignements qui pourraient être tirés de l'utilisation d'un éventuel fichier d'experts.

55. Le SBSTA a rappelé également qu'il avait demandé au SBI d'élaborer un projet de décision sur la mise au point et le transfert de technologies que les deux organes subsidiaires recommanderaient pour adoption par la Conférence des Parties à sa deuxième session. (Le texte de la décision adoptée par la Conférence des Parties est publié sous la cote 7/CP.2.) En outre, le SBSTA a prié le SBI d'étudier dans ce contexte le rôle d'un fichier d'experts.

2. Conclusions

56. Sur la base d'une proposition du Président, à sa 10ème séance, le 16 juillet, le SBSTA, notant les progrès accomplis par le SBI en la matière, a décidé d'examiner la question de la constitution d'un fichier d'experts et la question de la création d'un groupe ou de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux à une session ultérieure, en tenant compte des enseignements qui pourraient être tirés de l'utilisation d'un fichier.

B. Questions concernant la recherche et l'observation
(Point 8 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

57. A sa 6ème séance, le 11 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif aux questions concernant la recherche et l'observation.

58. Le SBSTA était saisi d'une note du secrétariat sur la question (SBSTA/1996/10/Add.1).

59. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom des pays tempérés de l'hémisphère Sud (le Groupe de Valdivia) 3/.

60. Le représentant d'un Etat non partie à la Convention a également fait une déclaration.

61. Une déclaration a par ailleurs été faite par le représentant de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui a évoqué notamment la base de données mondiale sur le niveau des mers constituée par la Commission, proposant de la mettre à la disposition des Parties. Une déclaration a aussi été faite par le représentant de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) qui a dit que son organisation était disposée à aider le GIEC à élaborer un rapport spécial sur l'aviation si celui-ci devait soumettre un rapport de ce type au SBSTA. Le Président du SBSTA a noté l'intérêt que présenterait un tel rapport et a indiqué qu'il porterait la question à l'attention du GIEC.

2. Conclusions

62. Sur la base d'une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note du document établi par le secrétariat sur la recherche et l'observation systématique (FCCC/SBSTA/10/Add.1);

b) Le SBSTA s'est félicité des activités menées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et les autres organisations participant à la mise au point du Programme pour le climat et les a invitées à l'informer des mesures qu'elles avaient prises récemment pour coordonner les programmes de surveillance et de recherche à long terme relatifs aux océans et à l'atmosphère aux fins de l'article 5 de la Convention, en particulier de la mise en place de mécanismes de renforcement des capacités et des moyens pour faciliter la participation pleine et entière des pays en développement;

c) Le SBSTA a prié le secrétariat d'étudier la situation en ce qui concerne d'autres activités de recherche, d'observation et de traitement des données relevant de l'article 5 et de l'alinéa g) du paragraphe 1 de l'article 4 et de lui faire rapport à ce sujet, selon qu'il conviendrait, à une session ou à des sessions ultérieures;

d) Le SBSTA a invité le SBI à tenir compte de l'article 5, en particulier de l'alinéa c) de cet article, lorsqu'il examinerait la question des directives à donner à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention.

3/ Le Groupe de Valdivia est composé de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Chili, de la Nouvelle-Zélande et de l'Uruguay.

C. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

63. A sa 6ème séance, le 11 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif à la coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

64. Le SBSTA était saisi d'une note du secrétariat sur la question (FCCC/SBSTA/1996/10).

65. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

66. Une déclaration a également été faite par le représentant d'une organisation intergouvernementale.

2. Conclusions

67. Sur la base d'une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note des informations sur les travaux entrepris par le GIEC à la demande du SBSTA et de l'AGBM;

b) Le SBSTA s'est réjoui de la coopération qui s'était établie entre le SBSTA et le GIEC, notamment par le biais de leurs bureaux et secrétariats respectifs;

c) Le SBSTA s'est félicité des projets du GIEC qui prévoyait, comme il était indiqué dans le document FCCC/SBSTA/1996/10, d'élaborer des documents techniques, d'organiser des ateliers et de publier des rapports spéciaux et a invité le secrétariat à le tenir informé de l'état d'avancement et des résultats des travaux du GIEC.

D. Examen du programme à plus long terme

(Point 8 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

68. A sa 6ème séance, le 11 juillet, le SBSTA a examiné le point relatif à l'examen du programme à plus long terme.

69. Le SBSTA était saisi d'une note du secrétariat sur la question (FCCC/SBSTA/1996/10).

2. Conclusions

70. Sur la base d'une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a approuvé le calendrier proposé dans le document FCCC/SBSTA/1996/10 pour l'exécution de son programme de travail à plus long terme, étant entendu qu'il pourrait être révisé;

b) Le SBSTA a pris note du document du secrétariat résumant les travaux d'une réunion sur les méthodologies organisée avec les organisations internationales compétentes (voir FCCC/SBSTA/1996/CRP.1) et a prié le secrétariat d'établir un rapport sur la question pour sa quatrième session.

IX. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 9 de l'ordre du jour)

71. Le SBSTA a examiné le point relatif au rapport sur les travaux de sa session à ses 8ème et 10ème séances, tenues les 15 et 16 juillet 1996, respectivement. A sa 10ème séance, le 16 juillet, le SBSTA a prié le Président, en l'absence d'un rapporteur élu, de rédiger le rapport avec le concours du secrétariat, en tenant compte des débats qui avaient eu lieu au cours de la session et des conclusions sur lesquelles ils avaient débouché, ainsi que de la nécessité de procéder à des modifications de forme.

72. Après avoir remercié tous les participants de leur coopération constructive, le Président a prononcé la clôture de la troisième session du SBSTA.

Annexe I**LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE ETAIT SAISI A SA TROISIEME SESSION**

FCCC/CP/1996/1	Ordre du jour provisoire annoté, y compris suggestions concernant l'organisation des travaux
FCCC/CP/1996/1/Add.2	List of documents for the second session of the Conference of the Parties and concurrent sessions of subsidiary bodies (anglais seulement)
FCCC/SBSTA/1996/4/Add.2	Initial report on an inventory and assessment of technologies to mitigate and adapt to climate change: additions to the technology inventory database (anglais seulement)
FCCC/CP/1996/5 FCCC/SBSTA/1996/7/Rev.1	Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
FCCC/CP/1996/5/Add.1 FCCC/SBSTA/1996/7/Add.1/Rev.1	Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques du changement climatique : contribution du Groupe de travail I du GIEC
FCCC/CP/1996/5/Add.2 FCCC/SBSTA/1996/7/Add.2/Rev.1	Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Analyses scientifiques et techniques des incidences de l'évolution du climat et des mesures d'adaptation et d'atténuation : contribution du Groupe de travail II du GIEC
FCCC/CP/1996/5/Add.3 FCCC/SBSTA/1996/7/Add.3/Rev.1	Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les aspects socio-économiques de l'évolution du climat : contribution du Groupe de travail III du GIEC
FCCC/SBSTA/1996/9	Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen. Modifications qui pourraient être apportées aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

- FCCC/SBSTA/1996/9/Add.1 Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen. Modifications qui pourraient être apportées aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Questions méthodologiques
- FCCC/SBSTA/1996/9/Add.2 Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : directives, calendrier et processus d'examen. Informations détaillées sur les échanges commerciaux d'électricité et les combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux
- FCCC/SBSTA/1996/10 et Add.1 Programme of work: progress report on issues in the programme of work of the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice (anglais seulement)
- FCCC/SBSTA/1996/11 Mechanisms for non-governmental organization consultations: workshop on consultative mechanisms for non-governmental organization inputs to the United Nations Framework Convention on Climate Change (anglais seulement)
- FCCC/CP/1996/10
FCCC/SBSTA/1996/12 Examen du deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Deuxième document de synthèse des informations scientifiques et techniques relatives à l'article 2 de la CCNUCC et résumés à l'intention des décideurs établis par les Groupes de travail I, II et III du GIEC
- FCCC/SBSTA/1996/Misc.2 Workshop on consultative mechanisms for non-governmental organization inputs to the United Nations Framework Convention on Climate Change: views of non-governmental organizations (anglais seulement)
- FCCC/SBSTA/1996/Misc.3 Establishment of intergovernmental technical advisory panel(s). Comments from Parties: positions of the Group of 77 and China, and of the United States of America (anglais seulement)
- FCCC/SBSTA/1996/Misc.4 Consideration of the Second Assessment Report of the IPCC. Research and observation issues. National communications. Establishment of a roster of experts. Development and transfer of technologies. Comments from Parties (anglais seulement)

Les documents suivants étaient également disponibles :

- FCCC/SB/1996/Misc.1/Add.1 National communications. Approach paper by the Group of 77 and China on recommendations on guidelines and format for preparation of initial communications from non-Annex I Parties (anglais seulement)
- FCCC/SB/1996/L.2 Communications nationales. Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Directives pour l'établissement des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I. Projet de décision soumis par le Groupe des 77 et la Chine.

Annexe II

**EVALUATIONS SCIENTIFIQUES : EXAMEN ET UTILISATION DU DEUXIEME RAPPORT
D'EVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL
SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)**

**RESUME DES DELIBERATIONS DU SBSTA PAR SON PRESIDENT ET PROJET
DE DECISION POUR EXAMEN PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
A SA DEUXIEME SESSION**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a examiné ce point à ses 1ère, 2ème, 9ème et 10ème séances, tenues les 9, 15 et 16 juillet 1996, respectivement.
2. L'examen a reposé sur les documents établis pour la session (FCCC/CP/1996/5 et 10; FCCC/SBSTA/1996/7/Rev.1 et Add.1 à 3/Rev.1; FCCC/SBSTA/1996/Misc.4), les délibérations antérieures relatives à ce point (voir par. 18 à 32 du document FCCC/SBSTA/1996/8) et la décision 6/CP.1, qui énoncent le mandat du SBSTA.
3. Le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions soulevées.
4. Des déclarations ont été faites par les représentants de 50 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.
5. Les représentants de deux Etats non parties à la Convention ont également fait des déclarations.
6. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a fait une déclaration.
7. Les participants ont dans l'ensemble considéré que :
 - a) Le deuxième rapport d'évaluation du GIEC constituait actuellement l'évaluation la plus exhaustive et la plus fiable des informations scientifiques et technologiques disponibles concernant les changements climatiques mondiaux, leurs effets et leurs incidences sur les politiques;
 - b) Il fallait féliciter les rédacteurs du rapport ainsi que tous les scientifiques et autres experts ayant pris part à son élaboration pour le temps et les efforts diligents qu'ils y avaient consacrés;
 - c) Le deuxième rapport d'évaluation devait être considéré dans son ensemble.

8. Les participants ont noté que :

a) Le deuxième rapport d'évaluation étudiait la probabilité de changements climatiques au cours de la période actuelle et dans l'avenir et les incidences qu'ils pourraient, éventuellement, avoir, compte tenu des incertitudes qui subsistaient;

b) Le deuxième rapport d'évaluation traitait de la vulnérabilité des systèmes naturels et humains face aux changements climatiques et des seuils de dommages sans pour autant quantifier ce qui constituait "une perturbation anthropique dangereuse" du système climatique au sens de l'article 2 de la Convention. Cette évaluation serait nécessaire si l'on voulait vraiment atteindre l'objectif ultime de la Convention;

c) Davantage d'informations sur les scénarios régionaux d'évolution climatique seraient nécessaires et il faudrait faire plus d'efforts pour réduire les incertitudes entachant les connaissances actuelles en matière de changements climatiques;

d) Des politiques et mesures "sans regrets" étaient disponibles et immédiatement applicables à un coût minime ou nul dans de nombreux pays. Les dépenses à engager pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer les puits variaient considérablement selon les pays en fonction du degré de développement économique, des infrastructures choisies et de la base de ressources naturelles;

e) Il fallait tenir compte des incidences socio-économiques sur la plupart des pays en développement et de la vulnérabilité de ces pays dans des domaines comme l'agriculture, les ressources en eau et la santé publique, une attention particulière devant être accordée à ceux qui avaient des zones côtières de faible altitude et aux petits Etats insulaires en développement;

f) La vulnérabilité de nombreux pays, notamment des pays en développement et des pays tributaires de la production de combustibles fossiles, face aux incidences économiques des politiques et mesures envisageables pour limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre était un problème qui ne devait pas être éludé;

g) Il fallait que toutes les Parties satisfassent à leurs engagements compte tenu de l'impératif d'équité et des responsabilités différenciées qu'elles devaient assumer.

9. Les vues divergeaient quant aux incidences du deuxième rapport d'évaluation sur la Convention. De l'avis de certains, le deuxième rapport d'évaluation offrait aux Parties une base solide pour prendre de nouvelles dispositions en vue d'atténuer les changements climatiques et la Conférence des Parties, et en particulier le Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM), devraient en tenir dûment compte dans le cadre de leurs activités futures pour entreprendre une action urgente. D'autres ont fait valoir qu'en raison des incertitudes scientifiques et faute d'une analyse économique suffisamment poussée dans le deuxième rapport d'évaluation il serait prématuré d'aller au-delà de l'adoption de politiques et de mesures "sans regrets" appropriées pour atténuer les changements climatiques, que davantage de recherche

s'imposait et que les informations contenues dans le deuxième rapport d'évaluation ne permettaient pas de déterminer les niveaux à partir desquels les concentrations de gaz à effet de serre devenaient dangereuses, il n'était pas possible d'utiliser ce rapport pour atteindre l'objectif de la Convention (art. 2).

10. Poursuivant ses délibérations, le SBSTA a élaboré le projet de décision ci-après sans toutefois parvenir à un consensus sur son paragraphe 1, ce qui explique que deux versions entre crochets figurent dans ce projet.

11. Le SBSTA a autorisé son Président à transmettre le projet de décision à la Conférence des Parties en la priant de bien vouloir l'étudier plus avant afin de parvenir à un accord sur la décision relative à l'utilisation du deuxième rapport d'évaluation du GIEC.

Projet de décision -/CP.2

Deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

La Conférence des Parties,

Rappelant que le SBSTA a pour mandat, conformément à l'article 9 et à la décision 6/CP.1 (FCCC/CP/7/Add.1), de :

Faire le point des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leurs effets (art. 9.2 a)) et, dans ce contexte, de :

a) Résumer et, si nécessaire, présenter les données internationales, scientifiques, techniques, socio-économiques et autres les plus récentes communiquées par les organismes compétents, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), sous des formes adaptées aux besoins de la Conférence des Parties,

b) Etablir une compilation-synthèse des données scientifiques, techniques et socio-économiques sur la situation mondiale en matière de changements climatiques, communiquées notamment par le GIEC, ainsi que, dans la mesure du possible, sur les progrès scientifiques les plus récents, et en évaluer les incidences sur l'application de la Convention; et adresser des demandes aux organismes scientifiques et techniques internationaux compétents,

Rappelant également les échanges de vues sur le deuxième rapport d'évaluation auxquels le SBSTA a procédé à ses deuxième et troisième sessions (FCCC/SBSTA/1996/8 et ...) et les recommandations qu'il a formulées,

Note que le deuxième rapport d'évaluation doit être considéré dans son ensemble;

Considère que le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat constitue actuellement l'évaluation la plus exhaustive et la plus fiable des informations scientifiques et techniques concernant les changements climatiques mondiaux;

1. [Décide que l'on se fondera sur le deuxième rapport d'évaluation pour entreprendre une action urgente visant à promouvoir l'application de la Convention et pour élaborer un protocole ou un autre instrument juridique, comme prévu dans le Mandat de Berlin;]

1. [Décide qu'il faudrait tenir compte du deuxième rapport d'évaluation dans l'optique de l'application de la Convention, notamment en tant que source d'information pour le processus de négociation, en ayant à l'esprit les incertitudes qui subsistaient et le fait que le rapport ne fournit pas certaines informations. De plus, l'absence de toute évaluation des concentrations de gaz à effet de serre qui sont dangereuses pour le système climatique ne permet pas d'utiliser ce rapport pour atteindre l'objectif principal de la Convention (art. 2);]

2. Remercie le GIEC, en particulier son Président et tous les rédacteurs et scientifiques ayant participé à l'élaboration du deuxième rapport d'évaluation, pour leur excellent travail;

3. Accueille avec satisfaction l'engagement du GIEC d'entreprendre le programme de travail demandé à l'appui du SBSTA et de l'AGBM;

4. Demande instamment la poursuite de la coopération entre les organes de la Convention et le GIEC.
